

Paris, le 14 avril 2020

Les auto-entrepreneurs face à l'épidémie de Covid-19

L'Union des Auto-Entrepreneurs salue la modification de la période de référence pour l'indemnisation des indépendants,

Un projet de décret annoncé par le Ministre de l'économie Bruno Lemaire modifiera les conditions d'indemnisation des indépendants à partir du mois d'Avril. Cette modification demandée par l'UAE et qui avait trouvé un écho très favorable auprès des parlementaires de la majorité permettra l'éligibilité d'un plus grand nombre d'auto-entrepreneurs à cette aide indispensable.

• Aide du Fonds de solidarité : une évolution du mode de calcul demandée par l'UAE

L'Union des Auto-Entrepreneurs salue les efforts du gouvernement concernant l'évolution attendue du mode de calcul pour déterminer l'éligibilité au fonds de solidarité car cela permettrait, de se baser non plus sur la comparaison du chiffre d'affaires d'un seul mois de référence, mars ou avril 2019 avec ces mêmes mois en 2020, mais sur celui de la moyenne de l'ensemble de l'année, et **ainsi de prendre notamment en compte les auto-entrepreneurs ayant fait croître leur activité pendant la dernière année.**

« Le mode de calcul choisi au départ pour déterminer l'éligibilité à la mesure qui comparait les mois de mars 2019 avec mars 2020 (sauf pour les cas de création d'activités postérieures) handicapait d'une part les auto-entrepreneurs en croissance et dont le chiffre d'affaire avait décollé dans les derniers mois, et d'autre part n'était pas en adéquation avec leur pratique de déclaration du chiffre d'affaires au trimestre » les rendant inéligibles à cette aide. » rappelle François Hurel, Président de l'UAE.

« Il faut saluer l'écoute des parlementaires et notamment de la Présidente du groupe de travail de la commission des finances de l'Assemblée Nationale, Olivia Grégoire, députée de Paris, et celle du Ministre de l'économie à la demande répétée et étayée de l'UAE » poursuit François Hurel.

• L'UAE continue d'alerter sur les conséquences de la crise pour indépendants les plus fragilisés

Toutefois, l'UAE reste inquiète des conséquences de la crise sur les auto-entrepreneurs, qui constituent la frange de la population la plus fragile et la moins protégée en termes de couverture sociale.



Union des Auto-Entrepreneurs

L'AVENIR DU TRAVAIL INDÉPENDANT

Il est indispensable de compléter ces mesures d'aides par un accès dédié et simplifié au PGE pour les indépendants en créant un dispositif « de prêts micro ». Il faut en effet donner les moyens à ces entrepreneurs/créateurs de maintenir leur capacité d'activité et de les engager dès à présent dans une perspective de relance.

• **L'UAE redoute des mises en liquidations judiciaires massives dans les prochaines semaines**
Une enquête menée entre le 1er et le 5 avril par l'institut de sondage OpinionWay auprès d'un échantillon représentatif d'auto-entrepreneurs vient confirmer la situation critique d'un grand nombre d'indépendants et donc l'urgence de cette évolution du dispositif. Cette étude a été conduite pour l'UAE dans le cadre de son Observatoire de l'Auto-Entrepreneur avec le soutien de la Fondation Le Roch-Les Mousquetaires.

- 59% Les auto-entrepreneurs interrogés craignent que leur activité ne se relève pas à l'issue de la crise
- Plus grave encore, 32% vont jusqu'à craindre une liquidation judiciaire

Pour François Hurel « **L'indemnisation chômage des indépendants entrée en vigueur en novembre 2019 et réservant une indemnité forfaitaire aux seuls cas de liquidations judiciaires sera certainement un recours utilisé par de nombreux auto-entrepreneurs, alors que ces faillites personnelles doivent être évitées à tout prix** ».

« **Beaucoup de créateurs d'entreprises débutent leur projet dans ce régime et il s'agit de maintenir les plus grandes chances de développement à leurs initiatives** » poursuit François Hurel.

À propos de l'UAE : Organisation reconnue par les Pouvoirs Publics, l'UAE a pour mission de promouvoir et de défendre le régime de l'autoentrepreneur et d'accompagner ces derniers tout au long de leur projet, de l'installation au développement. L'UAE assure la diffusion des connaissances en mettant à la disposition de tous les auto-entrepreneurs une série d'informations et de services proposés par plusieurs partenaires officiels (CCI France, AFE, CIC, CSOEC, URSSAF, SAGE, MMA, Groupe La Poste, [Fondation Le Roch-Les Mousquetaires](#), Kang) via son site web et également via son programme d'accompagnement le Pass UAE et ses actions de proximité en région. Inspiration à poursuivre sur : <http://www.union-auto-entrepreneurs.com/qui-sommes-nous>

Contact Presse : Imedia Conseil - Isabelle MAURIAC imauriac@imedia-conseil.fr 06 27 70 71 60